

CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT du 4 FEVRIER 2009 COMPTE-RENDU DE SEANCE

VENTE DE TERRAIN

La commune avait engagé une transaction pour un montant de 30 000 euros sur une parcelle communale rue de l'aciérie avec la société ImmoBo, prévoyant un paiement en trois fois avec une clause sous forme d'inscription hypothécaire selon laquelle la cession serait annulée et l'apport non restitué au cas où la société ImmoBo ne respecterait pas ses engagements.

La société n'ayant pu honorer ses engagements, la commune se doit d'engager une action résolutoire soit devant le tribunal, soit au travers d'un accord amiable.

Au vu de la lenteur de la procédure judiciaire, le maire suggère d'opter pour l'accord amiable, compte-tenu de la valeur ajoutée du terrain (estimé aujourd'hui à 40 000 euros par France Domaine) et de garder, outre le terrain, 7000 euros sur les 10 000 déjà versés.

Le conseil donne quitus au maire pour signer chez le notaire.

PROJET HABITAT DU NORD

Afin de permettre la réalisation quartier Delbreil du projet de logements locatifs par Habitat du Nord, l'assemblée vote l'acquisition de deux parcelles, l'une à un particulier, l'autre à Réseau Ferré de France.

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune fera installer deux réverbères solaires au stade du Bel Air et, au vu des résultats, appréciera l'opportunité de choisir cette solution, moins coûteuse que l'enfouissement du réseau, pour l'éclairage public dans le cadre du futur Rond-Point qui sera aménagé par le Conseil Général.

Dans cette perspective, le conseil donne son accord pour que le maire dépose un dossier de demande de subvention pour 12 réverbères solaires.

ETUDE CADRE DE VIE

M. Frédéric BERNARD, premier-adjoint, rappelle que l'étude cadre de vie (subventionnée à 80 % par le Conseil Général) permet à la commune de bénéficier d'un droit d'accès aux subventions du Conseil Général et qu'il convient de compléter l'étude réalisée en 2004 par une étude complémentaire compte-tenu des projets (bibliothèque, parc Barbusse, rond-point- EHPAD) qui auront des incidences sur les espaces publics du centre-bourg et qu'il conviendra de qualifier pour retrouver une cohérence d'ensemble.

Le conseil donne son accord pour procéder aux consultations de plusieurs cabinets d'étude.

REQUALIFICATION DU PARC BARBUSSE

Pascal LEBLANC, adjoint aux affaires sociales et à la famille, rappelle que ce projet fait suite à la première étude cadre de vie et que le Conseil Général financera les travaux à hauteur de 40 %.

Il propose de compléter ce financement en déposant un dossier au titre de l'appel à projets dans le cadre de la politique de la ville du Conseil Régional (axe 4).

L'assemblée donne son accord pour déposer un dossier auprès de la Région.

CHAMBRE DES METIERS

Le maire propose de répondre favorablement à la demande de la Chambre des Métiers qui sollicite une contribution pour la formation de trois jeunes apprentis de notre commune.

Le conseil décide d'accorder une subvention de 150 euros à la Chambre des Métiers.

DOSSIERS VOIRIE 2009

Le conseil mandate le maire pour déposer le dossier « accessibilité quartier Delbreil » en dossier prioritaire.

Pour le second dossier FDST, le conseil privilégie la rue Salengro à hauteur du stade des cheminots pour des raisons de sécurité.

PROJET BIBLIOTHEQUE

Suite au cahier de prescriptions de l'Etat sur la constructibilité du terrain, Frédéric BERNARD présente le programme de la future bibliothèque-médiathèque.

Le conseil donne son accord pour lancer la consultation des cabinets d'architecte sous forme d'un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée.

LOGEMENTS INSALUBRES

Le maire rappelle que le logement situé au 52 rue de la place a fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable et que le propriétaire reste sourd à nos démarches.

Le conseil mandate le maire pour solliciter du Préfet une Déclaration d'Utilité Publique pour exproprier ce logement.

GRATIFICATIONS

Sur proposition de Jean-Claude DEBAIL, adjoint aux sports, le conseil vote un bon d'achat de 60 euros à deux sportifs s'étant distingué en 2009 dans leur discipline respective.

Sur proposition de Pascal LEBLANC, le conseil voté également un bon d'achat de 30 euros pour un animateur bénévole au dernier centre aéré.

SUPPRESSION DE POSTE

Le Président rappelle qu'un agent avait recruté pour tâches occasionnelles de nettoyage.

Ces tâches n'ayant pu lieu d'être pour l'instant, le conseil décide de mettre fin à ce contrat.

CENTRE DE LOISIRS

Pascal LEBLANC demande au conseil de voter la création de quatre postes pour le centre d'hiver et de quatre postes pour celui de printemps.

TARIF LOCATION DE SALLE

Le conseil délibère pour fixer, à partir du 1er juillet 2009, un tarif de 7,5 € la demi-heure pour l'inventaire « vaisselle » en cas de mise à disposition à une association.

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Le conseil donne son accord au maire pour organiser une enquête publique de reprise dans le domaine public de rue Delbreil et de transfert dans le domaine privé communal d'une parcelle de la cité de l'Orée du bois faisant aujourd'hui partie du domaine public communal.

LOYERS DE LA POSTE

Sur proposition de Mme VERPLAESTE, le conseil fixe le loyer trimestriel de la poste à 600 euros à partir du 1er avril 2009 et celui de la locataire à 360 euros par mois.

CROIX-BLANCHE

Le conseil décide de mettre à disposition de l'association de secouristes « La Croix Blanche » le garage municipal situé face à la salle des Fêtes, le bail précisant que l'association assurera en contrepartie le service de secours lors de la fête du moulin et, en cas de demande, des tournois de football.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil délibère pour déléguer le droit de préemption urbain à l'AMVS sur le site du pôle gare (entre la place communale et la station d'épuration).

INFORMATIONS

Le maire informe ses collègues que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2007 est consultable en mairie.